

Conditions générales de vente (CGV)

Zoug, 1. avril 2023

Toutes les offres, ventes, livraisons et études de projet de Inpromed GmbH (IM) sont soumises aux présentes conditions, dans la mesure où elles n'ont pas été modifiées ou complétées par des accords écrits. Les conditions du client contrares ou différentes des présentes CGV ou les complétant ne sont pas reconnues par IM et n'engagent pas IM, à moins que IM n'en accepte expressément la validité par écrit. Cette exigence d'accord ainsi que les présentes CGV s'appliquent également lorsque IM effectue une livraison sans réserve en ayant connaissance de conditions du client contrares ou divergentes des présentes CGV ou n'a pas contredit les conditions du client au cas par cas.

1. Offres

Les offres et les listes de prix de IM sont, dans leur intégralité, toujours sans engagement et sans obligation. Elles n'obligent notamment pas IM à accepter une commande.

2. Conclusion du contrat

2.1. Le contrat de vente est considéré comme conclu lorsque IM a confirmé par écrit l'acceptation de la commande, que ce soit par facturation directe ou par confirmation de commande. Ceci est également valable pour le commerce en ligne après que l'acheteur ait cliqué sur "Commande avec obligation de paiement".

2.2. Les offres de IM sont de nature confidentielle et ne peuvent être consultées que par les personnes qui traitent effectivement les offres.

3. Étendue et livraison

3.1. L'étendue et l'exécution de la livraison sont déterminées par la confirmation de commande, comme indiqué à l'article 2.1 décrite ci-dessus, fait foi. Le matériel ou les prestations qui n'y sont pas mentionnés ne sont pas dus et peuvent être facturés séparément.

3.2. Les indications et les illustrations figurant dans les imprimés, les documents techniques tels que les descriptions, les dessins, les prospectus et autres documents similaires sont sans engagement.

4. Documents techniques / logiciels

4.1. Les caractéristiques techniques sont indiquées dans les documents. IM se réserve le droit d'y déroger si cela s'avère opportun lors de l'exécution.

4.2. IM se réserve tous les droits, notamment les droits de propriété et d'auteur, sur l'ensemble des documents techniques. Ces documents ne peuvent être ni copiés, ni reproduits, ni portés à la connaissance de tiers de quelque manière que ce soit, ni utilisés pour la fabrication du produit ou de ses composants.

4.3. Pour l'utilisation de programmes pour ordinateurs, microprocesseurs et autres installations de traitement de données et de commande (logiciels) livrés avec ou ultérieurement, IM ou le fabricant concerné accorde au client une (sous-)licence révocable et non exclusive, à laquelle s'appliquent les dispositions du contrat de licence de logiciel applicable et qui, en tout état de cause, ne va pas au-delà des dispositions de la licence entre le fabricant/l'importateur et IM. Ces programmes restent le droit d'utilisation ou la propriété de IM ou du fabricant et ne peuvent être utilisés que pour leurs appareils dans le cadre de la (sous-)licence et ne peuvent être copiés ou dupliqués d'une autre manière sans l'accord écrit de IM ou du fabricant.

5. Prix

Sauf mention contraire dans l'offre, les prix s'entendent en francs suisses, départ usine EXW Zug ZG (Incoterms 2020), c'est-à-dire notamment hors TVA, expédition, transport, emballage, installation, assurance. Le délai de paiement est de trente jours à compter de la date d'expédition des produits au client, sous réserve que IM puisse à tout moment et à sa libre appréciation exiger d'autres délais de paiement. IM se réserve le droit de modifier les prix à tout moment et sans préavis.

6. Conditions de paiement

6.1. L'obligation de paiement du client n'est considérée comme remplie qu'après réception du prix d'achat et d'éventuelles créances annexes, à condition que le montant payé soit à la libre disposition de IM.

6.2. IM se réserve le droit d'exiger des intérêts de retard à partir de la date d'échéance en cas de retard de paiement. Le versement d'intérêts moratoires n'annule pas l'obligation de payer conformément au contrat.

6.3. Les délais de paiement doivent également être respectés si le transport, la livraison, le montage, la mise en service ou la réception de la livraison sont retardés ou rendus impossibles pour des raisons dont IM n'est pas responsable.

6.4. Frais de rappel, 1er rappel gratuit après 30 jours, 2e rappel après 60 jours d'échéance 50 CHF, à partir de 90 jours d'échéance, 200 CHF supplémentaires tous les 30 jours.

6.5. Le client n'est autorisé à compenser, à retenir ou à refuser des prestations qu'en cas de contre-crédits constatées judiciairement par décision ayant acquis force de chose jugée ou expressément reconnues par IM. Le client n'est pas autorisé à céder à des tiers des droits et des créances à l'encontre de IM.

7. Règlement des retours

7.1. La marchandise livrée correctement et sans défaut est - à l'exception de ce qui suit - exclue de la reprise. Une reprise peut exceptionnellement être effectuée à titre de geste commercial et n'oblige pas IM à procéder de la même manière dans des cas comparables à l'avenir. Les frais d'envoi sont à la charge du client. Dans ce cas, le client doit confirmer par écrit que la marchandise a été stockée conformément aux indications du fabricant ou du fournisseur.

7.2. En règle générale, IM ne vend que des produits dont la date de péremption est d'au moins 6 mois. Les produits dont la durée de conservation est inférieure à 6 mois ne sont donc plus repris à titre gracieux. Indépendamment de cela IM peut néanmoins distribuer exceptionnellement des marchandises dont la date de péremption est inférieure à 6 mois à des conditions spéciales.

7.3. Retours de produits thérapeutiques (médicaments et dispositifs médicaux) : ces produits peuvent être repris au maximum 10 jours ouvrables après leur livraison. Il est impératif que l'emballage d'origine soit intact et que le client confirme par écrit que les produits ont toujours été stockés à une température de 15° à 25°C ou dans les conditions indiquées. Si les conditions de stockage n'ont pas été respectées ou si un autre défaut a été constaté, le client communique spontanément et impérativement cet état de fait à IM avant le retour.

7.4. IM établit pour la marchandise reprise une note de crédit correspondant à 80% du prix d'achat. Les fabrications spéciales et les articles non stockés ne sont en principe pas repris. Il n'existe aucun droit à un paiement dans un certain délai. IM décide du paiement ou de l'imputation sur des créances existantes ou futures envers le client.

8. Réserve de propriété

IM reste propriétaire de l'ensemble de sa livraison jusqu'à ce que IM ait reçu l'intégralité des paiements conformément au contrat. Jusqu'à cette date, les marchandises livrées ne peuvent être ni revendues, ni mises en gage, ni louées. A la demande de IM, le client consent à une inscription de la réserve de propriété. IM procédera à l'inscription dans le registre officiel et le client remplira toutes les formalités y afférentes. Le client entretiendra les objets livrés à ses frais, pendant la durée de la réserve de propriété et les assurera en faveur de IM contre le vol, le bris, le feu, l'eau et autres risques. Il prendra en outre toutes les mesures nécessaires pour que le droit de propriété de IM ne soit ni entravé ni annulé. Les objets loués restent la propriété de IM et doivent, sur demande, être immédiatement mis à la disposition de IM à un endroit et à une date à déterminer par IM. Un refus de restitution entraîne des prétentions en dommages et intérêts de IM envers le locataire.

9. Délai de livraison

9.1. Les délais de livraison sont indiqués par IM sur la base des conditions de stock et d'approvisionnement en vigueur au moment de leur fixation. Si ces conditions changent de manière significative, IM est en droit de fixer de nouveaux délais de livraison.

9.2. Le délai de livraison commence à courir dès que le contrat a été conclu et que toutes les formalités administratives ont été réglées, après réception des indications définitives concernant l'exécution ainsi que la clarification de tous les détails techniques de la marchandise commandée et après réception d'un éventuel paiement anticipé convenu. Le délai de livraison est considéré comme respecté si, à l'expiration de ce délai, la livraison a été remise au transporteur.

9.3. le délai de livraison est prolongé de manière appropriée

a. en cas de modification ultérieure de la commande,

b. en cas d'obstacles imprévus tels que force majeure, décision des autorités, restrictions à l'importation, problèmes de dédouanement, pannes d'exploitation, accidents, livraison tardive ou défectueuse, épidémies, retards dus au transport ou à d'autres facteurs liés au fournisseur.

c. en cas de non-respect par le client de ses obligations contractuelles, notamment des conditions de paiement convenues.

9.4. Il n'y a pas de droit à des dommages et intérêts ou à la résiliation du contrat en raison d'une livraison tardive.

10. Exportation

Les livraisons sont destinées à être utilisées en Suisse. Les exportations ne peuvent être effectuées qu'avec l'accord écrit de IM. Cela vaut en particulier pour les produits qui ont été interdits d'exportation par le fabricant ou par le gouvernement suisse ou qui doivent comporter des marquages particuliers en raison de prescriptions étrangères (MDR, etc.).

11. Vérification et acceptation de la livraison

11.1. Dans la mesure où cela est usuel, chaque livraison est contrôlée avant l'expédition. Si le client exige des contrôles plus poussés, ceux-ci doivent être convenus par écrit et payés par le client.

11.2. Le client doit signaler par écrit les défauts visibles immédiatement après réception de la livraison IM.

11.3. Le client doit contrôler la livraison dans les 14 jours suivant sa réception ou, si la mise en service de l'installation est effectuée par IM, dans les 5 jours ouvrables suivant l'achèvement des travaux et communiquer immédiatement par écrit les éventuels défauts. S'il omet de le faire, la livraison est considérée comme acceptée et approuvée.

12. Transfert des profits et des risques

Les profits et les risques sont transférés au client (sous réserve de conventions écrites expresses contraires) au plus tard au moment du départ de la livraison de l'usine, même si la livraison est effectuée franco, CIF, FOB, (au sens des INCOTERMS 2020) sous une clause similaire ou y compris le montage. Si l'expédition est retardée ou rendue impossible pour des raisons qui ne sont pas imputables à IM, la livraison est stockée aux frais et aux risques du client, qui en est informé.

13. Transport et assurance

13.1. Sauf accord contraire, l'expédition se fait aux frais et aux risques du client. En l'absence d'instructions particulières, l'expédition la plus avantageuse sera choisie par IM.

13.2. Les souhaits particuliers concernant l'expédition et le transport doivent être communiqués à temps à IM.

13.3. Les envois présentant d'éventuels dommages dus au transport doivent être acceptés avec réserve et immédiatement signalés au transporteur concerné.

13.4. Les assurances complémentaires contre les dommages de toute nature doivent être souscrites par le client et sont à sa charge.

14. Installation

Le client veille à disposer de locaux appropriés sur le lieu d'installation. Si une installation de IM doit être installée, le client doit veiller à ce que les travaux préparatoires nécessaires soient effectués afin que les travaux d'installation puissent commencer sans encombre. Les obligations incombant à l'exploitant en vertu de l'ordonnance sur les dispositifs médicaux (ODim) doivent être remplies par le client.

15. Garantie

15.1. IM s'engage à réparer ou à remplacer le plus rapidement possible, à son choix, toutes les pièces dont il est prouvé qu'elles sont défectueuses ou inutilisables en raison d'un mauvais matériau, d'un défaut de construction ou d'une exécution imparfaite.

15.2. Les pièces remplacées deviennent la propriété de IM.

15.3. La garantie comprend, d'une part, le remplacement gratuit des pièces défectueuses, y compris le transport aller et retour, l'emballage et l'assurance et, d'autre part, le travail et les frais du personnel de service (notamment le temps et les frais de déplacement, l'hébergement et la restauration, etc.).

15.4. Le délai de garantie pour les marchandises neuves est de 12 mois et commence le jour de la livraison au client. Une réduction du délai de garantie est généralement mentionnée dans l'offre. La mention dans l'offre ou la confirmation de commande de l'achat d'une chose d'occasion entraîne, en l'absence d'un autre accord écrit, l'exclusion de la garantie. La garantie sur le remplacement prend fin avec le délai de garantie du produit remplacé.

15.5. IM n'est pas responsable des dommages résultant de l'usure normale, d'un traitement inapproprié, d'un entretien insuffisant, de l'observation des prescriptions d'exploitation, d'une sollicitation excessive ainsi que d'autres raisons dont IM n'est pas responsable. En outre, IM décline toute garantie et responsabilité si l'acheteur procède lui-même ou par l'intermédiaire de tiers non autorisés et sans l'accord écrit de IM à des réparations ou à des modifications de l'objet ou utilise des pièces de rechange non spécifiées par IM.

15.6. Les dommages dus au transport ainsi que les consommables tels que les piles, les accumulateurs, les ampoules et les fusibles ainsi que l'exécution de réajustements conformément aux modes d'emploi ne sont pas couverts par la garantie.

15.7. Toute autre prétention de l'acheteur en raison d'une livraison défectueuse, respectivement d'une livraison ultérieure ou d'une réparation selon le point 16.1, notamment en dommages-intérêts et en résiliation du contrat, est exclue.

15.8. La garantie relative à la livraison ne contient notamment aucune assurance quant à son exploitation commerciale ou à son adéquation à un usage particulier. Les frais consécutifs, tels que les interventions du client à réparer, ne sont pas couverts par la garantie.

15.9. Pour les livraisons de tiers, IM n'assume une garantie que dans le cadre des dispositions de garantie du sous-traitant (ou du fabricant). IM n'est pas tenue de fournir une garantie tant que l'acheteur est en retard dans l'exécution de ses obligations contractuelles.

16. Responsabilité

16.1. IM répond de la livraison conforme au contrat dans le cadre de la garantie selon le chiffre 16 ci-dessus avec les restrictions suivantes :

a. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects (notamment le manque à gagner et les prétentions de tiers) résultant du non-respect des obligations contractuelles de IM ou du fonctionnement ou de l'arrêt de fonctionnement des produits et pièces livrés par IM est expressément exclue, mais en tout cas limitée dans la mesure où la loi le permet.

b. Dans tous les autres cas également, les demandes de dommages et intérêts du client sont exclues dans la mesure où la loi le permet, quelle que soit la nature juridique du droit invoqué (notamment en cas d'acte illicite, de faute lors de la conclusion du contrat ou d'autres manquements aux obligations ou la responsabilité pour les auxiliaires).

17. Protection des données et marketing

17.1. Les données personnelles du client (par exemple nom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, personne de contact), les données financières et les besoins du client sont collectés et traités par IM conformément à la législation suisse sur la protection des données.

17.2. IM utilise les données personnelles du client pour l'exécution de la relation contractuelle, pour le suivi de la clientèle, pour la réalisation d'études de marché, à des fins de marketing et pour informer régulièrement le client des nouveaux produits et offres de IM, afin d'améliorer les produits et les services. Les données de transaction, les bulletins de livraison et les factures sont conservés, notamment à des fins de suivi obligatoire des produits, au moins pendant la durée légale.

17.3. IM prend toutes les précautions raisonnables pour assurer la sécurité des données à caractère personnel de ses clients.

18. Juridiction compétente et droit applicable

18.1. Le for exclusif est le siège de IM. IM est toutefois également en droit d'intenter une action contre le client à son siège ou à son domicile.

18.2. Le rapport juridique est soumis au droit matériel suisse, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CIVIM) et des normes relatives aux conflits de lois.

19. Disposition finale

Si certaines dispositions des présentes conditions générales devaient s'avérer totalement ou partiellement invalides ou inefficaces, cela n'affecterait pas la validité des autres dispositions des conditions

générales de vente. Dans ce cas, les parties s'engagent à remplacer ces dispositions par d'autres dispositions qui se rapprochent le plus de l'objectif économique visé. En cas de litige, les conditions générales en allemand s'appliquent exclusivement.